

Havre, le 15 Décembre 1828.

M

Nous avons l'honneur de vous informer que nous formons dans cette Ville  
un Etablissement sous la raison de **LARRABURE et COYTIER**.

Nous nous occuperons principalement de la vente de toutes sortes d'articles  
propres aux besoins des navires, tels que Liquides, Salaisons de toute espèce,  
Cordages du Midi faits à la mécanique, &c., dont nous avons des dépôts  
bien assortis.

Notre Etablissement, qui sera ouvert le 1<sup>er</sup>. Janvier prochain, offrira à  
M.M. les Armateurs l'avantage d'y trouver réuni tout ce qui sera nécessaire à  
l'approvisionnement et au gréement de leurs navires.

L'estime et l'appui de plusieurs Maisons respectables de la Place, de la  
probité, du zèle et des fonds suffisants, tels sont nos titres à votre confiance que nous  
sollicitons, en vous priant de croire que tous nos efforts tendront à l'obtenir et à  
la conserver.

Veuillez M. prendre note de nos signatures, et agréer l'assurance  
de notre dévouement et de notre parfaite considération.

**LARRABURE ET COYTIER.**

Quai d'Angoulême, près du Pont.



H. S. Guillaume LARRABURE signera : Larrabure & Coytier

H. S. Édouard COYTIER signera : Larrabure & Coytier